



SOLUTIONS APRES SINISTRE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ASSECHEMENT

Nous pouvons démarrer l'intervention à réception du bon de commande signé ainsi que du règlement au démarrage de l'intervention (possibilité de le différer l'encaissement du chèque de 30 jours, avec signature d'une attestation)

A l'issue de la prestation d'assèchement de la société SAS, il appartient au client de préserver les lieux traités de tout développement ultérieur d'humidité.

Il lui incombe en conséquence de maintenir les lieux en bon état d'entretien et de faire procéder à tous travaux utiles dans les plus brefs délais.

De plus, l'assèchement technique ne règle pas les problèmes de remontées capillaires, les infiltrations et la condensation.

Nos prix et durée d'intervention tiennent compte d'installations restant opérationnelles 24h/24 et pour des volumes traités hors d'air et hors d'eau. Tout dysfonctionnement des installations devra faire l'objet d'une demande en urgence auprès de nos services pour une remise en route et/ou vérifications desdites installations.

La durée d'intervention est donnée à titre indicatif et ne saurait être contractuelle. En aucun cas la société SAS ne pourra être tenue responsable des conséquences d'une durée d'assèchement plus longue que celle prévue (perte de jouissance, perte d'exploitation, pénalités de retard ...).

Le client en qualité de dépositaire assume l'entière responsabilité du matériel installé, entreposé, stocké par l'entreprise SAS dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution.

Il est seul responsable de tous risques de vol, débranchements de nos installations à sa seule initiative ou détérioration du matériel quelle qu'en soit la cause ou la nature.

Dans l'hypothèse où les matériels et/ou mobiliers seront protégés par polyane pour éviter toute repollution ultérieure, nous préconisons le stockage de ces derniers dans un endroit sain, sec et non sujet aux variations de température qui pourraient amener d'éventuels condensats sur les matériels et mobiliers traités et de les déballer rapidement (pour les tapis, ceux-ci devront en plus être déroulés).

Nous émettons des réserves esthétiques sur les parquets, menuiseries et boiseries, après assèchement. L'intervention d'assèchement n'a pas pour objet d'éradiquer les champignons lignivores, notamment de type mэрule. La société SAS ne garantit donc pas leur élimination. Il appartient au client de prendre toutes mesures utiles à l'effet de prévenir ou stopper le développement de champignons lignivores, au besoin par le biais d'un diagnostic. A l'issue de la prestation d'assèchement de la société SAS, il appartient au client de préserver les lieux traités de tout développement ultérieur d'humidité. Il lui incombe en conséquence de maintenir les lieux en bon état d'entretien et de faire procéder à tous travaux utiles dans les plus brefs délais.

Article 1. Généralités

La société Solutions Après Sinistre a une activité de prestation de services. Les présentes conditions générales de location s'appliquent aux deux parties les acceptant sans réserve. Elles regroupent les modalités requises à la réalisation de toute prestation fournie par la SARL SAS.

Article 2. Domaines d'application

La SARL SAS s'engage à communiquer les présentes conditions générales de ventes à tout acheteur qui en fait la demande. De plus, toute personne peut en prendre connaissance sur le site internet de la SARL SAS l'adresse suivante : <https://www.solutions-apres-sinistre.fr>

Article 3. Formation du contrat

L'obligation respective de chaque partie, de réaliser la prestation par la SARL SAS, et payer la prestation pour l'acheteur à partir du moment où l'acheteur a dûment signé le devis et/ou le bon de commande émis par la SARL SAS. la SARL SAS se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles à ses prestations. En cas de force majeure, la SARL SAS se réserve le droit d'interrompre la prestation sans indemnités au profit de l'acheteur.

Toute commande de prestation non décommandée 72 heures à l'avance sera facturée d'un forfait minimum de 180€.

Article 4. Propriété industrielle, intellectuelle et artistique

Sauf disposition contraire expresse du contrat de vente, la SARL conserve l'intégralité de la propriété industrielle et intellectuelle de la prestation.

Article 5. Prix-délais-pénalités

Le prix de la prestation est ferme. Il est stipulé hors taxes et exprimé en euros, portant sur le montant total à payer. Il peut être ajusté au tarif en vigueur dès lors que la mise en œuvre du projet se ferait dans un délai supérieur à un mois, après la signature du devis.

Les conditions de l'offre concernent exclusivement les prestations spécifiées aux devis et/ou aux bons de commande. Toute prestation supplémentaire et non prévue sur le devis et/ou sur le bon de commande, fera l'objet d'une majoration équivalente à sa valeur. Le refus de paiement d'une telle prestation ouvrira le droit pour la SARL SAS à la résiliation et au paiement intégral ou contrat de vente, et à une indemnité égale au préjudice subi et/ou à la valeur de la prestation.

Tout déplacement effectué chez un client à sa demande sera facturé en frais de déplacement, intervention effectuée ou non.

La SARL SAS ne peut être tenue responsable des frais engendrés par des travaux de réparation, de quelque nature que ce soit. Aucun dégât ou aucune réparation ne sera prise en charge, ou couvert, par la SARL SAS, et même si l'endroit de la fuite annoncé dans le rapport, est erroné.

Article 6. Réalisation de la prestation

Il incombe à l'acheteur d'assurer les risques liés à la prestation, antérieurement à la date de prestation.



SOLUTIONS APRES SINISTRE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ASSECHEMENT

Article 7. Confidentialité

la SARL SAS et l'acheteur s'engagent à conserver confidentiels les informations ou documents concernant l'autre partie, de quelque nature que ce soient, financiers, techniques, sociaux ou commerciaux, auxquels ils auraient pu avoir accès au cours de l'exécution de la prestation.

En adhérant à ces conditions générales de vente, l'acheteur consent à ce que la SARL SAS collecte et utilise les photos et vidéos faite chez lui, pour la réalisation du contrat, et pour la diffusion sur tous supports.

Article 9. Responsabilité

La responsabilité de la SARL SAS ne saurait s'étendre au-delà du conseil et couvrir quelque autre dommage que ce soit, direct ou indirect.

Article 10. Protection des données informatisées

Les données personnelles du client sont conservées uniquement pour permettre la réalisation de la prestation par le biais du traitement, du suivi de la prestation et de la facturation des commandes. Les données sont mémorisées sur des serveurs sécurisés et inaccessibles aux tiers. Le client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données, il doit envoyer sa demande par courrier en indiquant son nom, son adresse, son numéro client à l'adresse suivante :

La SARL SAS – 14 ZI de la Vallière – 06730 Saint André de la Roche

Article 11. Loi applicable et Attribution de juridiction

Le présent contrat est régi par la loi française et soumis à la juridiction exclusive des tribunaux français. Tout différend relatif aux présentes conditions impliquant un professionnel sera tranché par le Tribunal de Commerce du siège social de la SARL SAS. Tout différend relatif aux présentes conditions impliquant un consommateur sera soumis aux règles légales de compétence d'attribution et territoriale